REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 070 DU 23 Mars 2021 Portant nomination de certains officiers au ministere de la defense nationale et des anciens combattants et a la force de defense nationale du burundi

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n°1/04 du 20 février 2017 portant Missions, Organisation, Composition, Instruction, Conditions de service et Fonctionnement de la Force de Défense Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n°1/21 du 31 décembre 2010 portant Modification de la Loi n° 1/15 du 29 avril 2006 portant Statut des Officiers de la Force de Défense Nationale ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/011 du 06 février 2018 portant Missions, Organisation, Composition et Fonctionnement de l'Etat-Major Général de la Force de Défense Nationale du Burundi et de ses composantes ;

Vu le Décret nº100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret nº100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/111 du 30 novembre 2020 portant Révision du Décret n° 100/158 du 05 novembre 2018 portant Missions et Organisation du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ;

Vu les dossiers administratifs et personnels des intéressés ;

Sur proposition du Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ;

DECRETE:

4

em

At

Article 1 : Est nommé Directeur Général de l'Administration et des Finances au Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants :

Colonel NIYONKURU Alexis, SS0537 de la matricule.

- Article 2 : Sont nommés Inspecteurs Principaux à l'Inspection Générale du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants :
 - Chargé de la Logistique :

Colonel NDORARIGONYA Grégoire, SS0375 de la matricule.

 Chargé de l'Administration, des Questions Sociales, du Budget et de la Bonne Gouvernance :

Colonel NKWEZI Jean Baptiste, SS0259 de la matricule.

Article 3 : Est nommé Directeur chargé de l'Appui Logistique et Technique à la Direction Générale de l'Administration et des Finances au Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants :

Colonel NIVYABANDI Sylvain, SS0473 de la matricule.

Article 4 : Est nommé Directeur chargé de la Planification et de la Réinsertion à la Direction Générale des Anciens Combattants au Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants :

Colonel NDUWIMANA Richard, SS0495 de la matricule.

<u>Article 5</u>: Est nommé Directeur chargé des Statistiques à la Direction Générale des Etudes Stratégiques et des Statistiques au Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants :

Colonel NDAYIZEYE Epimaque, SS0527 de la matricule.

Article 6 : Est nommé Chef de Service Santé à l'Etat-Major Général de la Force de Défense Nationale du Burundi :

Major Médecin NIZIGAMA Désiré, SS1891 de la matricule.

Article 7 : Est nommé Juge au Conseil de Guerre :

Major SINDAYIKENGERA Fulgence, SS1543 de la matricule.



(1)

At

Article 8 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 9 : Le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 43 mars 2021

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,

Alain-Guillaume BUNYONI Commissaire de Police Général.

LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES ANCIENS COMBATTANTS,

Ir Alain Tribert MUTABAZI.